

## Particulier et mécénat une défiscalisation intéressante

Depuis la nuit des temps, les artistes ont besoin de mécènes et d'amateurs éclairés, mécènes qui eux-mêmes prenaient plaisir à aider des créateurs proches de leur sensibilité artistique. C'est ce que vous propose "Les seize anges" en profitant des dispositions fiscales actuelles, ce qui joint l'intérêt au plaisir !

L'activité de l'Association "Les seize anges" est d'assurer la promotion d'artistes (peintres, sculpteurs, photographes,..) en animant des lieux d'expositions en France et en participant à des événements internationaux d'échanges artistiques. L'association "Les seize anges" a été reconnue et qualifiée « Mécénat d'art » par l'administration française en 2007. Maintenant donc, avec "Les seize anges", vous avez en tant que particulier l'opportunité de vous impliquer directement dans le développement de l'art contemporain en utilisant les dernières dispositions fiscales.

Vous pouvez aider un artiste dans ses créations ou pour préparer et mettre en oeuvre une exposition. En contrepartie de l'aide à un artiste adhérent de l'association, que vous connaissez ou que vous choisirez, vous allez profiter de dispositions fiscales qui vont réduire votre investissement direct :

le don à un organisme d'intérêt général, comme le sont "Les seize anges" vous permet une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% du revenu imposable. Votre contribution bénéficiera, à plein, à l'artiste, l'association ne gardant qu'un minimum de frais de gestion (10%).

Exemple : vous aidez un artiste pour 1000€ dans l'année 2011. Votre investissement dans le soutien d'un ou de plusieurs artistes ne vous coûtera que 340€, le reste étant financé par la déduction que vous allez pratiquer sur votre impôt sur le revenu 2008 des personnes physiques, à la hauteur de 20% de votre revenu imposable de cette année 2011.

L'artiste touchera 1000€ moins 10% de gestion "seize anges" soit 900€

Vous pouvez vous regrouper pour aider un même artiste et chaque participant recevra un reçu fiscal à hauteur de sa contribution.

Il est possible de renouveler cette action, tous les ans.

Maintenant vous pouvez devenir mécène d'un artiste que vous aurez choisi:  
en plus du plaisir d'être acteur dans l'art actuel, vous serez gagnant et lui aussi !!